

A.B-DIPLOMATS
07 rue du Progres
93100 MONTREUIL

Siret : 838 600 864 Ape : 4399C

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01/03/2024

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE :

- **CESSION DE PARTS SOCIALES**

Le Vendredi 01/03/2024, à dix heures, les associés de la société « A.B-DIPLOMATS », Société à responsabilité limitée au capital de 20000 euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur BASHIR Ahmad	détenant	50 parts
Monsieur SIDDIQUE Qammar Anjim	détenant	50 parts
Monsieur ABBAS Ulfat	détenant	00 parts

Soit au total	100 parts
---------------	-----------

L'assemblée est présidée par Monsieur BASHIR Ahmad gerant

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des parts, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Monsieur BASHIR Ahmad président de la séance rappelle l'ordre du jour :

- Cession de parts sociales

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur SIDDIQUE Qammar Anjim associée propose de céder ses parts, à savoir 50 parts au prix de 200 euros l'unité, soit pour la somme de 10000 Euros à **Monsieur ABBAS Ulfat**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence du vote des résolution précédentes, les associés approuvent la modification de l'article 8 des statuts. Les statuts seront modifiés en conséquence

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs :

Au gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

DEPOT DES PIECES :

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visées par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Fait à Montreuil, le 01/03/2024

Monsieur BASHIR Ahmad



Monsieur SIDDIQUE Qammar Anjim



Monsieur ABBAS Ulfat

